

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024 Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

Numéro(s) alternatif(s) 091400041090, 09140000059, 091400001292, 091400041090, 5414139401228, 091400040604,

5020144222743

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Utilisations par les consommateurs: Assainisseur

d'ai

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Energizer Manufacturing, Inc. 25225 Detroit Rd. Westlake OH 44145 Etats-Unis

Téléphone: 800-383-7323; 314-985-2000 (USA / CANADA)

e-mail: Autocare.regulatory@energizer.com

Site web: https://data.energizer.com

Energizer France SAS 2 rue Jacques Daguerre 92500 Rueil-Malmaison

France

+44(0)88000353376

ConsumerServiceEU@energizer.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

FOR EMERGENCY in USA & Canada CALL +1 800 255-3924 / For International CALL +1 813 248 0585 Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h

Centre antipoison

Nom	Code postal/ville	Téléphone
Numéro ORFILA (INRS)		+ 33 (0)1 45 42 59 59

France: fr Page: 1 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024 (Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ru- brique	Classe de danger	Catégo- rie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319
3.45	sensibilisation cutanée	1	Skin Sens. 1	H317
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	3	Aquatic Chronic 3	H412

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention attention

d'avertissement

- Pictogrammes

GHS07



- Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

- Composants dangereux pour l'étiquetage linalol, Linalyl acetate, Hydroxycitronellal, Citronellol, Cyclamal, Fir needle oil, Canadian, Isocyclocitral

France: fr Page: 2 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024 Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

- Mention attention

d'avertissemen

t

- Pictogramme(s) de danger

Attention. GHS07

- Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

- Contient linalol, Linalyl acetate, Hydroxycitronellal, Citronellol, Cyclamal, Fir needle oil, Canadian,

Isocyclocitral

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de \geq 0,1%.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de \geq 0,1%.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%М	Classification selon SGH	Pictogrammes
linalol	No CAS 78-70-6	≥6	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317	<u>(!)</u>
	No CE 201-134-4		SKIII SEIIS. 187 11317	·
	No index 603-235-00-2			
	No d'enreg. REACH 01-2119474016-42-			

France: fr Page: 3 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024 Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

Nom de la substance	Identificateur	%М	Classification selon SGH	Pictogrammes
	xxxx			
Linalyl acetate	No CAS 115-95-7	≥5	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317	<u>(1)</u>
	No CE 204-116-4		3Kii 3cii3. 15711317	·
	No d'enreg. REACH 01-2119454789-19- xxxx			
Hydroxycitronellal	No CAS 107-75-5	≥1	Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317	<u>(!</u>)
	No CE 203-518-7			
	No d'enreg. REACH 01-2119973482-31- xxxx			
1,3,4,6,7,8-hexahydro- 4,6,6,7,8,8-hexaméthylin- déno[5,6-c]pyrane	No CAS 1222-05-5	0,3-<2	Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	***
30o[0,0 0]py. ac	No CE 214-946-9			
	No index 603-212-00-7			
	No d'enreg. REACH 01-2119488227-29- xxxx			
Citronellol	No CAS 106-22-9	0,1 - < 1	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317	<u>(i)</u>
	No CE 203-375-0		3.1.136.13.1377	·
	No d'enreg. REACH 01-2119453995-23- xxxx			
Isocyclocitral	No CAS 1335-66-6	0,1 - < 1	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1 / H317	<u>(1)</u>
	No CE 215-638-7		Aquatic Chronic 3 / H412	·
Cyclamal	No CAS 103-95-7	0,1 - < 1	Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1B / H317 Aquatic Chronic 3 / H412	(!)
	No CE 203-161-7		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	No d'enreg. REACH 01-2119970582-32- xxxx			

France: fr Page: 4 / 22

Energizer Holdings, Inc.

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024 Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

Nom de la substance	Identificateur	%М	Classification selon SGH	Pictogrammes
Fir needle oil, Canadian	No CAS 8021-28-1	0,1 - < 1	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Sens. 1 / H317 Asp. Tox. 1 / H304	
	No CE		Aguatic Chronic 2 / H411	

617-004-9

Nom de la substance	Limites de concentrations spéci- fiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition
1,3,4,6,7,8-hexahydro- 4,6,6,7,8,8-hexaméthylin- déno[5,6-c]pyrane	-	facteur M (ai- guë) = 1 facteur M (chronique) = 1	-	

Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires aucune

France: fr Page: 5 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024

Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

France: fr Page: 6 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024

Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Iden- tifi- ca- teur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Men- tion	Sourc e
FR	cellulose (fibre de papier)	9004-34- 6	VME		10						INRS

Mention

VME

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et pui le proposition et pui le proposition de la quelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et pui le proposition de la quelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et pui le proposition de la quelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et pui le proposition de la quelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et pui le proposition de la quelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et pui le proposition de la quelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et pui le proposition et pui le proposition de la quelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et pui le proposition et pui le proposition de la quelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et pui le proposition et pui le pro

sition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de réfé-

rence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants

DIVEE pertinents of	bite pertinents des composants											
Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Objectif de pro- tection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposi- tion						
linalol	78-70-6	DNEL	16,5 mg/m³	homme, par inha- lation	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets systé- miques						
linalol	78-70-6	DNEL	5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets systé- miques						

France: fr Page: 7 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024 Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

DNEL pertinents des composants

Nom de la sub-	No CAS	Effet	Seuil d'ex-	Objectif de pro-	Utilisé dans	Durée d'exposi-
stance	NO CAS	Ellet	position	tection, voie d'exposition	Othise dans	tion
linalol	78-70-6	DNEL	24,58 mg/m³	homme, par inha- lation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
linalol	78-70-6	DNEL	3,5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
Linalyl acetate	115-95-7	DNEL	2,75 mg/m ³	homme, par inha- lation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
Linalyl acetate	115-95-7	DNEL	2,5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
Linalyl acetate	115-95-7	DNEL	236,2 µg/cm²	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets locaux
Linalyl acetate	115-95-7	DNEL	236,2 µg/cm²	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets lo- caux
Hydroxycitronellal	107-75-5	DNEL	500 μg/cm²	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets lo- caux
Hydroxycitronellal	107-75-5	DNEL	8,7 mg/m ³	homme, par inha- lation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
Hydroxycitronellal	107-75-5	DNEL	4,9 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
Hydroxycitronellal	107-75-5	DNEL	500 μg/cm²	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets locaux
1,3,4,6,7,8-hexahy- dro-4,6,6,7,8,8-hexa- méthylindéno[5,6- c]pyrane	1222-05-5	DNEL	13,5 mg/m³	homme, par inha- lation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
1,3,4,6,7,8-hexahy- dro-4,6,6,7,8,8-hexa- méthylindéno[5,6- c]pyrane	1222-05-5	DNEL	36,7 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
Citronellol	106-22-9	DNEL	161,6 mg/m³	homme, par inha- lation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
Citronellol	106-22-9	DNEL	10 mg/m³	homme, par inha- lation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets locaux
Citronellol	106-22-9	DNEL	10 mg/m ³	homme, par inha- lation	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets lo- caux
Citronellol	106-22-9	DNEL	327,4 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
Citronellol	106-22-9	DNEL	2.950 µg/cm²	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets lo- caux
Cyclamal	103-95-7	DNEL	7,43 µg/cm²	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effet: locaux

France: fr Page: 8 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024 Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

DNEL pertinents des composants

Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Objectif de pro- tection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposi- tion
Cyclamal	103-95-7	DNEL	1,23 mg/m³	homme, par inha- lation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
Cyclamal	103-95-7	DNEL	0,35 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants

Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Organisme	Milieu de l'envi- ronnement	Durée d'exposi- tion
linalol	78-70-6	PNEC	7,8 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	eau	court terme (cas isolé)
linalol	78-70-6	PNEC	2 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau	rejets discontinus
linalol	78-70-6	PNEC	0,2 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)
linalol	78-70-6	PNEC	0,02 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
linalol	78-70-6	PNEC	10 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
linalol	78-70-6	PNEC	2,22 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
linalol	78-70-6	PNEC	0,222 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
linalol	78-70-6	PNEC	0,327 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)
Linalyl acetate	115-95-7	PNEC	0,11 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau	rejets discontinus
Linalyl acetate	115-95-7	PNEC	0,011 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Linalyl acetate	115-95-7	PNEC	0,001 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Linalyl acetate	115-95-7	PNEC	1 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Linalyl acetate	115-95-7	PNEC	0,609 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Linalyl acetate	115-95-7	PNEC	0,061 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Linalyl acetate	115-95-7	PNEC	0,115 ^{mg} / _{kg}	organismes ter-	sol	court terme (cas

France: fr Page: 9 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024 Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

PNEC pertinents des composants

Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Organisme	Milieu de l'envi- ronnement	Durée d'exposi- tion
				restres		isolé)
Hydroxycitronellal	107-75-5	PNEC	316 ^{µg} / _l	organismes aqua- tiques	eau	rejets discontinus
Hydroxycitronellal	107-75-5	PNEC	31,6 ^{µg} / _l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Hydroxycitronellal	107-75-5	PNEC	3,16 ^{µg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Hydroxycitronellal	107-75-5	PNEC	10 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Hydroxycitronellal	107-75-5	PNEC	0,145 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Hydroxycitronellal	107-75-5	PNEC	0,015 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Hydroxycitronellal	107-75-5	PNEC	0,011 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)
1,3,4,6,7,8-hexahy- dro-4,6,6,7,8,8-hexa- méthylindéno[5,6- c]pyrane	1222-05-5	PNEC	6,8 ^{µg} / _l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)
1,3,4,6,7,8-hexahy- dro-4,6,6,7,8,8-hexa- méthylindéno[5,6- c]pyrane	1222-05-5	PNEC	0,44 ^{µg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
1,3,4,6,7,8-hexahy- dro-4,6,6,7,8,8-hexa- méthylindéno[5,6- c]pyrane	1222-05-5	PNEC	1 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
1,3,4,6,7,8-hexahy- dro-4,6,6,7,8,8-hexa- méthylindéno[5,6- c]pyrane	1222-05-5	PNEC	2 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
1,3,4,6,7,8-hexahy- dro-4,6,6,7,8,8-hexa- méthylindéno[5,6- c]pyrane	1222-05-5	PNEC	0,394 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
1,3,4,6,7,8-hexahy- dro-4,6,6,7,8,8-hexa- méthylindéno[5,6- c]pyrane	1222-05-5	PNEC	1,5 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)
Citronellol	106-22-9	PNEC	0,024 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau	rejets discontinus
Citronellol	106-22-9	PNEC	0,002 ^{mg} / _l	organismes aqua-	eau douce	court terme (cas

France: fr Page: 10 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024 Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

PNEC pertinents des composants								
Nom de la sub- stance			Organisme	Milieu de l'envi- ronnement	Durée d'exposi- tion			
				tiques		isolé)		
Citronellol	106-22-9	PNEC	0 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)		
Citronellol	106-22-9	PNEC	580 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)		
Citronellol	106-22-9	PNEC	0,026 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)		
Citronellol	106-22-9	PNEC	0,003 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)		
Citronellol	106-22-9	PNEC	0,004 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)		
Cyclamal	103-95-7	PNEC	33,3 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	eau	court terme (cas isolé)		
Cyclamal	103-95-7	PNEC	10,92 ^{µg} / _l	organismes aqua- tiques	eau	rejets discontinus		
Cyclamal	103-95-7	PNEC	8,8 ^{µg} / _l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)		
Cyclamal	103-95-7	PNEC	0,88 ^{µg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)		
Cyclamal	103-95-7	PNEC	1 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)		
Cyclamal	103-95-7	PNEC	1,02 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)		
Cyclamal	103-95-7	PNEC	0,102 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)		
Cyclamal	103-95-7	PNEC	0,199 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)		

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

France: fr Page: 11 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024 Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Type de matière

PVA: alcool polyvinylique, Nitrile

- Épaisseur de la matière

>0.5 mm

- Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant
- >120 minutes (perméation: niveau 4)
- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	bleu
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	196,2 °C à 101,3 kPa
Inflammabilité	cette matière est combustible, mais elle ne s'en- flamme pas facilement
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	94 °C
Température d'auto-inflammabilité	332 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)
Température de décomposition	non pertinent

France: fr Page: 12 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024 Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

(valeur de) pH	non déterminé		
Viscosité cinématique	non déterminé		
Solubilité(s)	non déterminé		

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible	

Pression de vapeur	1 hPa à 82,28 °C
--------------------	------------------

Densité et/ou densité relative

Densité	non déterminé		
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles		

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)

9.2 Autres informations

_	classes de danger selon SGH (dangers physiques):
physique	non pertinent

Autres caractéristiques de sécurité

Classe de température (UE selon ATEX)	T2 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 300°C)
---------------------------------------	---

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

France: fr Page: 13 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024 (Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

10.5 Matières incompatibles

Comburants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

France: fr Page: 14 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024 Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

1 1 1	, , ,	_	,		
Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'ex- position
linalol	78-70-6	LC50	27,8 ^{mg} / _l	poisson	96 h
linalol	78-70-6	EC50	59 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
linalol	78-70-6	ErC50	156,7 ^{mg} / _l	algue	96 h
linalol	78-70-6	NOEC	<3,5 ^{mg} / _l	poisson	96 h
Linalyl acetate	115-95-7	ErC50	62 ^{mg} / _l	algue	72 h
Linalyl acetate	115-95-7	LC50	11 ^{mg} / _l	poisson	96 h
Linalyl acetate	115-95-7	EC50	59 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
Linalyl acetate	115-95-7	NOEC	25 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
Hydroxycitronellal	107-75-5	LC50	31,6 ^{mg} / _l	poisson	96 h
Hydroxycitronellal	107-75-5	EC50	410 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
Hydroxycitronellal	107-75-5	ErC50	123,3 ^{mg} / _l	algue	72 h
1,3,4,6,7,8-hexahydro- 4,6,6,7,8,8-hexaméthy- lindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	LC50	0,95 ^{mg} / _l	poisson	96 h
1,3,4,6,7,8-hexahydro- 4,6,6,7,8,8-hexaméthy- lindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	EC50	0,194 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
1,3,4,6,7,8-hexahydro- 4,6,6,7,8,8-hexaméthy- lindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	ErC50	>0,854 ^{mg} / _l	algue	72 h
1,3,4,6,7,8-hexahydro- 4,6,6,7,8,8-hexaméthy- lindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	NOEC	0,201 ^{mg} / _l	algue	72 h
Citronellol	106-22-9	LC50	14,66 ^{mg} / _l	poisson	96 h
Citronellol	106-22-9	EC50	17,48 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
Citronellol	106-22-9	NOEC	4,6 ^{mg} / _l	poisson	96 h
Cyclamal	103-95-7	LC50	1,42 ^{mg} / _l	poisson	96 h
Cyclamal	103-95-7	EC50	1,4 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
Cyclamal	103-95-7	ErC50	4,3 ^{mg} / _l	algue	72 h
Cyclamal	103-95-7	LOEC	2,5 ^{mg} / _l	algue	72 h
Cyclamal	103-95-7	NOEC	0,72 ^{mg} / _l	algue	72 h
	•	•			

France: fr Page: 15 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024 Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'ex- position
78-70-6	LC50	27,8 ^{mg} / _l	poisson	24 h
78-70-6	EC50	>100 ^{mg} / _I	micro-organismes	30 min
115-95-7	LC50	11,14 ^{mg} / _l	poisson	20 h
115-95-7	NOEC	>25,7 ^{mg} / _l	micro-organismes	28 d
1222-05-5	LC50	>0,14 ^{mg} / _l	poisson	36 d
1222-05-5	EC50	0,282 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	21 d
1222-05-5	NOEC	0,068 ^{mg} / _l	poisson	36 d
1222-05-5	LOEC	0,075 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	5,5 d
106-22-9	EC50	>10.000 ^{mg} / _l	micro-organismes	30 min
103-95-7	EC50	1,7 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	21 d
103-95-7	NOEC	0,44 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	21 d
	78-70-6 78-70-6 115-95-7 115-95-7 1222-05-5 1222-05-5 1222-05-5 1222-05-7	78-70-6 LC50 78-70-6 EC50 115-95-7 LC50 115-95-7 NOEC 1222-05-5 LC50 1222-05-5 EC50 1222-05-5 LOEC 106-22-9 EC50 103-95-7 EC50	78-70-6 LC50 27,8 mg/ _I 78-70-6 EC50 >100 mg/ _I 115-95-7 LC50 11,14 mg/ _I 115-95-7 NOEC >25,7 mg/ _I 1222-05-5 LC50 >0,14 mg/ _I 1222-05-5 EC50 0,282 mg/ _I 1222-05-5 NOEC 0,068 mg/ _I 1222-05-5 LOEC 0,075 mg/ _I 106-22-9 EC50 >10.000 mg/ _I 103-95-7 EC50 1,7 mg/ _I	78-70-6 LC50 27,8 mg/ _I poisson 78-70-6 EC50 >100 mg/ _I micro-organismes 115-95-7 LC50 11,14 mg/ _I poisson 115-95-7 NOEC >25,7 mg/ _I micro-organismes 1222-05-5 LC50 >0,14 mg/ _I poisson 1222-05-5 EC50 0,282 mg/ _I invertébrés aquatiques 1222-05-5 NOEC 0,068 mg/ _I poisson 1222-05-5 LOEC 0,075 mg/ _I invertébrés aquatiques 106-22-9 EC50 >10.000 mg/ _I micro-organismes 103-95-7 EC50 1,7 mg/ _I invertébrés aquatiques

12.2 Persistance et dégradabilité

Processus de la dégradabilité des composants

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dé- gradation	Temps	Méthode	Source
linalol	78-70-6	disparition de l'oxygène	40,9 %	5 d		ECHA
Linalyl acetate	115-95-7	disparition de l'oxygène	≥0 - ≤10 %	1 d		ECHA
Hydroxycitro- nellal	107-75-5	disparition de l'oxygène	80 – 90 %	21 d		ECHA
1,3,4,6,7,8- hexahydro- 4,6,6,7,8,8- hexaméthylin- déno[5,6-c]py- rane	1222-05-5	formation de dioxyde de car- bone	1 %	28 d		ECHA
Citronellol	106-22-9	disparition de l'oxygène	80 – 90 %	28 d		ECHA

France: fr Page: 16 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024

Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

Processus de la dégradabilité des composants

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dé- gradation	Temps	Méthode	Source
Cyclamal	103-95-7	formation de dioxyde de car- bone	65,5 %	28 d		ECHA

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
linalol	78-70-6		2,9 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
Linalyl acetate	115-95-7	174	3,9 (25 °C)	
Hydroxycitronellal	107-75-5		1,68 (25 °C)	
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8- hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	1.635	5,3 (valeur de pH: 7, 25 °C)	
Citronellol	106-22-9	82,59	3,41 (25 °C)	
Cyclamal	103-95-7		3,4 (valeur de pH: ~7, 35 °C)	

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de \geq 0,1%.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0.1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètements vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

France: fr Page: 17 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024

Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	non soumis aux règlements sur le transport
------	---------------------------------------	--

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non pertinent

14.3 Classe(s) de danger pour le transport aucune

14.4 Groupe d'emballage pas attribué

14.5 Dangers pour l'environnement pas dangereux pour l'environnement selon le rè-

glement sur les transports des marchandises dan-

gereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a aucune information additionnelle.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

DOT

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires Non soumis à l'OACI-IATA.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)

Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	Restriction	No
California Scents Spillproof Newport New Car	ce produit répond aux critères de clas- sification conformément au Règlement		R3	3

France: fr Page: 18 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024

Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)

Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	Restriction	No
	no 1272/2008/CE			
Fir needle oil, Canadian	inflammable / pyrophorique		R40	40

Légende

R3

- 1. Ne peuvent être utilisés:
- dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
- dans des farces et attrapes,
- dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.
- 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.
- 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:
- s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,
- s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304.
- 4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).

 5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions de l'Union relatives à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectant les evigences suis
- substances et mélanges, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:
- a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière visible, lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1er décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";
- b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";
- c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1er décembre 2010.

R40

- 1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme:
- les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration,
- la neige et le givre artificiels,
- les coussins «péteurs»,
- les bombes à serpentins,
- les excréments factices,
- les mirlitons,
- les paillettes et les mousses décoratives,
- les toiles d'araignée artificielles,
- les boules puantes.
- 2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante:
- «Usage réservé aux utilisateurs professionnels.»
- 3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1 bis, de la directive 75/324/CEE du Conseil (2).
- 4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats aucun des composants n'est énuméré

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

France: fr Page: 19 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024 Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Liste des polluants (DCE)

Nom de la substance	No CAS	Énuméré dans	Remarques
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindé- no[5,6-c]pyrane		a)	
linalol		a)	
Cyclamal		a)	

<u>Légende</u>

a) Liste indicative des principaux polluants

Règelement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

aucun des composants n'est énuméré

Règlement relatif aux précurseurs de drogues

aucun des composants n'est énuméré

Règelement concernant les polluants organiques persistants (POP)

aucun des composants n'est énuméré

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	tous les composants sont énumérés
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés
EU	ECSI	les composants ne sont pas tous énumérés
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	CSCL-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	ISHA-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	tous les composants sont énumérés
MX	INSQ	les composants ne sont pas tous énumérés
NZ	NZIoC	tous les composants sont énumérés
PH	PICCS	tous les composants sont énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés

France: fr Page: 20 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024

Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

Pays	Inventaire	Status
US	TSCA	tous les composants sont énumérés (ACTIVE)
VN	NCI	tous les composants sont énumérés

<u>Légende</u>

AIIC Australian Inventory of Industrial Chemicals
CICR Chemical Inventory and Control Regulation

CSCL-ENCS List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)

DSL Liste intérieure des substances (LIS)

ECSI CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)

IECSC Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China

INSQ National Inventory of Chemical Substances

ISHA-ENCS Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)

KECI Korea Existing Chemicals Inventory
NCI National Chemical Inventory
NZIOC New Zealand Inventory of Chemicals

PICCS Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)

REACH Reg. substances enregistrées REACH TCSI Taiwan Chemical Substance Inventory

TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Perti- nente pour la sécurité
2.2		- Conseils de prudence: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		- Conseils de prudence: changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII): changement dans la liste (tableau)	oui

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

France: fr Page: 21 / 22



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Spillproof Newport New Car

Numéro de la version: GHS 9.0 Révision: 08.08.2024

Numéro de la version: GHS 9.0 Remplace la version de: 10.04.2024 (GHS 8)

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé. Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

France: fr Page: 22 / 22